

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs Guy GALEA, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Franck REDOUTEY, J-C LALANNE, Patrick POINT, Joël GAYET, Thomas THEVENARD.

Mesdames Myriam MARCK, Christine CHEVALIER, Sarah GOYON, Agnès BLANC et Louise-Marie DRAPIER.

ABSENTS : Philippe GOURLAND (pouvoir donné à M F.GOLLEAU) et Patrice MILLOT (pouvoir donné à M S.GOYON).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Myriam MARCK et Mme Sarah GOYON ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

M F ROUGEOT déclare ne pas vouloir signer le CR car M Le Procureur n'a pas été avisé du brûlage d'arbres et de caravanes à St Pierre. Pour lui il s'agit d'un délit, M Le Procureur doit en être avisé par la municipalité. M le Maire déclare et fait lecture de la mise en demeure envoyée au Caveau St Pierre.

Mme L-M DRAPIER remarque que porter plainte pourrait éviter ce qui s'est passé à la zone maintenant appelé « Creux de la Reine » avec des brûlages sans autorisation.

Mme A-BLANC indique que la mise en demeure est une étape avant le dépôt de plainte, si récidive cette mise en demeure sera un atout.

3 conseillers souhaitent que M le Maire fasse un dépôt de plainte à M Le Procureur.

M T THEVENARD ne signe pas le CR car des informations manquaient sur le dernier compte rendu sur son échange sur la réfection de certaines routes.

13 votes et 2 refus de signer

2) LOYER D'UNE LOCATAIRE COMMUNALE

Délibération 2021 / 063

M Le Maire informe les élus, que suite à de nombreuses pannes de chaudière, Mme VION locataire d'un appartement communal situé « rue de l'abreuvoir à LUGNY » a eu recours à un système de chauffage d'appoint, ce qui a engendré une nette augmentation de sa consommation électrique.

La commune a fait le nécessaire afin de solutionner ces problèmes de pannes successives, et malgré l'intervention d'un chauffagiste, les pannes reviennent.

Dans l'attente de trouver une solution finale à toutes ces pannes, et afin de ne pas demeurer insensible au surcoût de consommation électrique de Mme VION, M Le Maire propose la gratuité d'un mois de loyer, à savoir la somme de 488,07 €. : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) AIDE de L'ATD

Délibération 2021 / 064

M Le Maire rappelle le précédent délibéré acté par les membres (D-2011/052) et propose aux élus de prendre l'option complémentaire de l'ATD, à savoir « Phase opérationnelle » proposée par l'Agence, avec renouvellement tacite avec une cotisation complémentaire fixée à 1,50 €/ habitant. Cette option se décompose ainsi :

- l'accompagnement durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre,
- l'aide à la passation des marchés de travaux, (fourniture de modèles sans participation aux réunions),
- durant la phase de travaux : assistance aux règlements des litiges ou défaillances d'entreprises,
- l'accompagnement pour la réception de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) NOUVEAUX STATUTS DE LA CCMT

Délibération 2021 / 065

M Le Maire rappelle que jusqu'à présent, l'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat Mixte était subordonnée à l'accord des Communes membres donné aux conditions de majorité requises pour la création d'une Communauté de Communes,

Une dérogation à cette procédure est possible à condition qu'elle soit prévue dans les statuts de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes, ne disposant pas de cette habilitation statutaire dérogatoire, et son Conseil Communautaire n'étant pas habilité, par les Communes membres, à décider seul de l'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat Mixte, il faut donc modifier les statuts de la CCMT. Les élus sont également invités à délibérer sur ces évolutions de compétences, à savoir :

- **Suppression de compétence** : suite à la fusion de diverses instances, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Clunisois) sera dissout au 31 Décembre 2017.
Par conséquent, le Conseil Communautaire a décidé de supprimer la compétence supplémentaire « Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Clunisois-Mâconnais-Tournugeois (CCT) » puisque cette structure a cessé d'exister au 31 Décembre 2017.
- **Élargissement de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »**, à l'ensemble du territoire,
- **Ajout de la structure « Centre de loisirs maternel de Tournus (3 – 6 ans) »** qui est gérée par une délégation de service public au même titre que le RAM et le Multi Accueil. Ainsi, la compétence serait libellée comme suit : « Création et gestion des Relais Assistantes Maternelles, des Multi Accueils, de la Micro Crèche et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus (3 – 6 ans) » dans le cadre des contrats enfance,
- **Ajout de la GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui deviendra une compétence obligatoire dès le 1^{er} Janvier 2018, il convient donc de l'ajouter aux statuts.

M F.ROUGEOT prend la parole et s'interroge sur le fait que depuis 10 ans les communes perdent de plus en plus de compétences. Les communautés de communes quant à elles récupèrent ces compétences et les basculent dans n'importe quelle association, mais ceci est la décision de l'ETAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 12 abstentions et 2 voix pour.

5) INDÉMNITÉ D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Délibération 2021/ 066

Mme A.BLANC sort de la salle de Conseil afin que les élus puissent débattre.

M Le Maire fait part au conseil des taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints, actuellement versés.

Après discussion entre Maire et aux adjoints, les adjoints acceptent de baisser leur indemnité afin que le conseiller municipal délégué nouvellement élu puisse se voir attribuer une indemnité.

L'indice 1027 servira de base pour le calcul des indemnités, (indice pour les communes de 500 à 999 habitants).

M F.ROUGEOT prend la parole afin d'étayer sa future décision, Depuis quelques années, les communes se sont vues perdre beaucoup de compétences, il ne devrait donc pas avoir lieu de nommer un conseiller supplémentaire voir des indemnités en sus pour la collectivité. Les compétences baissent et l'enveloppe budgétaire augmente, cela n'est pas logique.

M T.THEVENARD intervient et demande confirmation sur le total des diminutions du taux des adjoints, à savoir 5 %.

M Le Maire propose au conseil municipal de les décomposer comme suit :

- MAIRE : **35 %** de l'indice 1027, soit une indemnité brute de **1 565,48 € / Inchangé**
- 1^{er} ADJOINT : **15 %** de l'indice 1027 soit une indemnité brute de **670,92 € / Rectifiée à 13 % soit 581,46 €**
- ADJOINTS : **10 %** de l'indice 1027 soit une indemnité brute de **447,28 € / Rectifiée à 09 % soit 402,56 €**
- CONSEILLER DELEGUE : **05 %** de l'indice 1027 soit une indemnité brute de **223,64 €**

Il est également précisé que, Lugny étant une commune chef-lieu de canton, les indemnités ont été majorées de 15%.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal vote les indemnités des adjoints et du conseiller délégué comme suit :
12 VOIX POUR / 01 VOIX CONTRE / 02 ABSTENTIONS

6) SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS (complément)

Délibération 2021/ 066

M Le Maire donne la parole à A.BLANC afin de présenter la synthèse des dernières demandes de subventions reçues au secrétariat de la mairie. Ces demandes sont étudiées par l'assemblée,

Article : 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Complément ANNEE 2021		
Déjà Versé sur 2021		780,00
TIERS		montant en euros
GYM LUGNERONNE	1ere demande	500,00
LES LUGNERONS		150,00
MFR Pont-de Veyle		50,00
MAM Le Cocon Montessori	1ere demande	500,00
Chorale Cant'Azé		150,00
TOTAL SUBVENTIONS en €		1 350,00

M A.BLANC précise que seules les demandes déposées en mairie ont été étudiées par la commission finances afin d'être présentées en séance de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) DM

M Le Maire informe que ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal.

8) COMMISSIONS PLUI

M Le Maire précise que lors des dernières mises en places de commissions a été omis « la commission PLUI ». Il demande aux élus les éventuels participants.

Mesdames et Messieurs T HEVENARD, F REDOUTEY, F ROUGEOT, P POINT, J GAYET, P GOURLAND, A BLANC et Mr le Maire se proposent.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Par délibération du 28 mai 2020, modifiée par délibération du 29 Juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L,2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, M Le Maire doit rendre compte trimestriellement aux membres du conseil des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre, à savoir :

4 / DE PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

JSL : PUBLICATION MARCHÉ PUBLIC ACCORD CADRE VOIRIE 14 COMMUNES : 2301,26

6 / DE PASSER les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

GROUPAMA / nouveaux GARAGES COMMUNAUX 44,54 €

GROUPAMA : ASSURANCE SUPPLEMENTAIRE pour nouveau MATERIEL SCENIQUE SALLE EVENEMENTIELLE : 189,22 €

8 / DE PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

* **RENOUVELLEMENT CONCESSION POUR 30 ANS – 18/03/2021 : ANTOINE**

* **RENOUVELLEMENT CONCESSION POUR 30 ANS – 27/09/2021 : NECTOUX**

* **CONCESSION 30 ANS – 02/11/2021 : HUET**

* **CAVURNE 50 ANS – 17/11/2021 : PERROT**

14 / DE FIXER les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

* **ALIGNEMENT INDIVIDUEL INDIVISION BERGER le 16/03/2021 – rue des Charmes parcelle AB 107**

* **ALIGNEMENT INDIVIDUEL VANDOORSELAERE le 16/11/2021 – Fissy parcelle AE 312**

15 / D'EXERCER, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €.

* **Renonciation sur préemption Vte MACCORIN / DA ROS le 05/01/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte DEBIGARE / VERNAUDON le 26/02/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte LARTAUT / SCAV BOURGOGNE le 01/04/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte CARNEIRO / MICHELOT le 13/04/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte DEAL / CHAUSSEMY le 14/04/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte REICHMUTH / GILLOT le 03/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte consort FOURIER / RAPINI – FICHE le 07/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte MARASCHINI / TERRIER le 20/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte MARASCHINI / LITTNER le 20/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte MARGARIT / MARGUIN – CLUGERY le 19/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte MEUNIER / COLIN – VIDAL le 20/05/2021**

* **Renonciation droit de préférence (propriété boisée) sur vente DEAL / CHAUSSEMY le 26/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte SCI LUGNY – THUYSET/ GONIN le 25/05/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte BERTHE / LEFEVRE le 08/06/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte DESSIER / NIGAY le 15/06/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte DESSOLIN / DIDIER le 14/06/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte MATHERAT / KRAWCZYK le 15/06/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte THEVENARD / ROBERT le 21/06/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte BERGER / VENIER le 06/07/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte SCI LA FEUCHERONNE / BRACQUART le 12/07/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte RICHY / GREZAUD – SOUDANI le 12/08/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte PETERSEN / MARTIN-KIM le 12/10/2021**

* **Renonciation sur préemption Vte VINCENT / SCHAACL le 12/10/2021**

* **Renonciation droit de préférence (propriété boisée) sur vente LACHARE-CAMUS / LAFARGE le 05/11/2021**

24 / D'AUTORISER, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

ASSOCIATION DES MAIRES SAONE-ET-LOIRE : 311,74€

LA VIE COMMUNALE : 121,40 €

DELEGATIONS RELATIVE aux marchés publics et Investissements : M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant total initial à 5 %, **lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

Salle événementielle :		En €	
AUDUC MAROT	04/03/2021	33 561,37	MENUISERIES EXTERIEURES
BSV	04/03/2021	2 692,32	MODIF GARDE CORPS
SMPP	04/03/2021	35 568,81	CHARPENTES et COUVERTURES
BECS	19/03/2021	270,00	Sécurité et Coordination
BECS	19/03/2021	270,00	Sécurité et Coordination
BECS	19/03/2021	270,00	Sécurité et Coordination
BECS	19/03/2021	270,00	Sécurité et Coordination
GUERIN	24/03/2021	32 510,32	Chauffage et plomberie
AMVR	24/03/2021	2 212,13	CARRELAGES et SOL
AMVR	24/03/2021	19 512,12	CARRELAGES et SOL
AMVR	24/03/2021	10 832,94	CARRELAGES et SOL
SMP CHARPENTES	30/03/2021	11 905,73	Charpente et Couverture
MARTIN REBOEUF	30/03/2021	2 800,90	PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS
ISOPLAC	30/03/2021	9 922,95	PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS
DUCLUT	30/03/2021	9 555,84	ELECTRICITE
BECA	30/03/2021	3 690,89	Maîtrise d'œuvre
AUDUC MAROT	30/03/2021	3 215,69	MENUISERIES EXTERIEURES
AUDIO VISUEL LOC	30/03/2021	16 875,94	EQUIPEMENTS SCENIQUES
ARATAL	30/03/2021	3 770,78	Elévateur PMR
ISOPLAC	01/04/2021	9 922,95	PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS
DUCLUT	02/04/2021	11 836,91	ELECTRICITE
GUERIN	26/04/2021	32 757,67	Chauffage et plomberie
BECS	26/04/2021	270,00	Sécurité et Coordination
AUDUC MAROT	26/04/2021	11 204,08	MENUISERIES EXTERIEURES
AUDUC MAROT	26/04/2021	9 729,61	MENUISERIES EXTERIEURES
AUDIO VISUEL LOC	26/04/2021	14 715,61	EQUIPEMENTS SCENIQUES
SMPP	26/04/2021	4 234,87	CHARPENTES et COUVERTURES
SCHTRACK	26/04/2021	4 587,85	RENOVATION ESCALIER
PIGUET	26/04/2021	6 000,00	REPRISE DE COUVERTURE
ISOPLAC	26/04/2021	258,23	PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS
DUCLUT	26/04/2021	14 828,05	ELECTRICITE
CHALEAS	26/04/2021	636,80	Maîtrise d'œuvre
BECA	26/04/2021	832,20	Maîtrise d'œuvre
GUERIN	26/05/2021	4 383,37	Double-FLUX+PANNEAUX RAYONNANTS
AUDUC MAROT	26/05/2021	9 086,29	MENUISERIES INTERIEURES
AUDUC MAROT	26/05/2021	2 370,10	ARMOIRES RANGEMENTS PARTIE SCENIQUE
AUDUC MAROT	26/05/2021	4 527,48	MENUISERIES INTERIEURES
AUDIO VISUEL LOC	26/05/2021	11 909,67	EQUIPEMENTS SCENIQUES
AUDIO VISUEL LOC	26/05/2021	16 523,86	EQUIPEMENTS SCENIQUES
ARATAL	26/05/2021	1 256,93	Elévateur PMR
AMVR	26/05/2021	2 242,81	CARRELAGES et SOL
SNEEB	23/06/2021	3 452,90	Maçonnerie
SMPP	23/06/2021	5 029,13	Plâtrerie-Peinture-Faux Plafonds
SICLI	23/06/2021	556,56	EXTINCTEURS SDF
RENOV HYGIEN	23/06/2021	780,56	ENTRETIEN FIN de CHNATIER
ISOPLAC	23/06/2021	3 479,28	PLATRIERIE PEINTURE PLAFONDS
GUERIN	23/06/2021	7 929,23	Chauffage et plomberie
DUCLUT	23/06/2021	9 028,85	ELECTRICITE
AUDUC MAROT	23/06/2021	7 309,86	MENUISERIES INTERIEURES
BRGNE INFILTROMETRIE	19/07/2021	420,00	TEST ETANCHEITE SALLE EVENEMENTIELLE
ACOUSTIQUE/CHALEAS/NOVARA	03/08/2021	3 968,80	Maîtrise d'œuvre
BUREAU VERITAS	03/08/2021	751,21	MISSIONS LP+LE+SEI
BECA	03/08/2021	12 832,20	Maîtrise d'œuvre
AUDUC MAROT	03/08/2021	749,40	MENUISERIES INTERIEURES

AUDIO VISUEL LOC	03/08/2021	13 067,00	EQUIPEMENTS SCENIQUES
ARATAL	03/08/2021	478,97	Elévateur PMR
AUDUC MAROT	05/08/2021	5 474,50	VOLET ELECTRIQUE/BAR et BLOC DE PORTE-
AUDIO VISUEL LOC	01/01/1900	13 067,00	EQUIPEMENTS SCENIQUES
		<u>462 199,52 €</u>	
TRAVAUX d'INVESTISSEMENT		En €	
FRANS BONHOMME	04/03/2021	616,64	UBES CHEM. VIGNES
LYRECO	04/03/2021	525,24	CHAISES ADMINISTRATIF
CHATELOT	19/03/2021	1,00	ACHAT BERNIGAUD parcelle H 371 "LES Charmes ouest" ACHAT GOURLAND parcelle AB 541 "Le
CHATELOT	19/03/2021	1,00	Bourg"
CHAMPANEY	19/03/2021	1 260,00	Fabrication /pose 2 rampes d'accès handicapés amovibles-vestiair
CHAMPANEY	19/03/2021	3 900,90	RENOVATION ET MISE AUX NORMES WC STADE DE LA FOLIE-
GENEIX	24/03/2021	5 556,00	REPLACEMENT ADOUCISSERU REST SCOL REPLACEMENT PRISE GUIRLANDE
SMEE	30/03/2021	3 824,64	VETUSTE
JVS	26/04/2021	3 691,20	LICENCE
COLAS	26/04/2021	13 784,40	AMENAGEMENT CARREFOUR RD 82
PACQUELET	26/05/2021	914,99	ALIM POUR COMPRESSEUR
		3 537,60	TRAVAUX RECUPERATION EAUX PLUIE ROUTE DES EAUX BLEUES
GUINOT	26/05/2021		
DB ENTREPRISES	08/06/2021	18 876,77	CHAUFFAGE/CLIM MAISON de SANTE
TRENOIS DESCAMPTS	23/06/2021	487,20	ESCABEAU ALU avec RAMPES et ESCABEAU Professionnel pour SD
SEDI	23/06/2021	1 490,40	VITRINES CIMETIERE
	23/06/2021	2 266,30	INSTALLATION PRISES ET ECLAIRAGES DANS NOUVEAUX GARAGES COMMUNALES
GREZAUD			
DB ENTREPRISES	30/07/2021	18 153,12	CHAUFFAGE/CLIM MAISON de SANTE
TDM	19/07/2021	6 072,00	AMENAGEMENT RD 56 et Collongettes-
VOTRE BUREAU	03/08/2021	621,60	ACHAT COPIEUR MAIRIE
PUBLIPRINT	03/08/2021	216,14	PARUTION MARCHÉ ROUTE FORESTIERE
ALPHA SOL	03/08/2021	1 440,00	ETUDE GEOTECHNIQUE VENTE PARCELLE IMP VERCHERE
DB ENTREPRISES	05/08/2021	17 245,43	CHAUFFAGE/CLIM MAISON de SANTE
DA FRE	05/08/2021	2 400,00	CAGE PROTECTION MDS
CHATELOT	05/08/2021	5 000,00	ACHAT PARCELLE AD 33/ numéro 240"Collongette" Vente MARAS
RUDOLFF	17/08/2021	2 720,00	ACHAT PARCELLE AD 33/ numéro 243"Collongette" Vente TERRIEF
DB ENTREPRISES	17/08/2021	203,89	CHAUFFAGE/CLIM MAISON de SANTE
CHAPEY	17/08/2021	4 147,20	CLOTURE PANNEAUX TRAILLAGE LONG BOURBONNE
		<u>118 953,66</u>	

2/ M F ROUGEOT demande qu'au prochain conseil soit mis à l'ordre du jour un tour de table sur l'ouverture a côté façade Logis du centre et que le projet soit étudié entre élus.

M Le Maire précise qu'un appel d'offre sera fait pour la totalité des travaux effectués par une seule entreprise.

M Le Maire précise également que l'ouverture sur la Bourbonne ne fait pas partie du contrat Rivière comme l'indiquait M F.ROUGEOT.

M Le Maire indique que l'assainissement est prévu depuis longtemps et qu'au dernier mandat où il était vice-président0 du SIVOM, il en était déjà question.

3/ Les administrés ont reçu une lettre dans les boîtes aux lettres d'une nouvelle association « Lugny notre Village » M Le Maire demande les statuts à M F.ROUGEOT car il fait parti de cette association. Les réponses aux questions mentionnées dans cette lettre ont été données lors de la réunion publique.

4/ Points commissions

- Voiries :
 - Chemin de la Roue Rénovée, parking de la verchère en cours
 - Budget 2022 à prévoir
 - Chemin de la reculée prévu rapidement
 - Ressortir l'arrêté de M BERTOUD pour les chemins de vignes
- Bâtiment :
 - Chauffage Mme VION

- Salle de Bain + salle à manger logement de la gare
- Gendarmerie : Antenne et rats qui prolifèrent
- Ecole
- Communication :
Une relance a été faite auprès des associations pour avoir des informations pour le bulletin annuel. Pas de retour pour le moment
- Animations :
 - Les décorations de Noël sont en cours de fabrication
 - La SEVE est bien utilisée : Ecole, associations
- Lugny 2040
 - Beaucoup de RDV PETR pour Audits financiers
 - 25/11/2021 : réunion publique pour les plus âgés
 - Début 2022 pour les autres administrés
 - Les invitations sont envoyées par mail et courrier
- Bois et Forêt :
La nouvelle chargée a l'ACFOR débuté son activité
- Finances :
Les audits financiers toujours en cours pour l'éclairage public et dépenses carburant commune.

5/ Divers

*Les vœux du Maire auront lieu le 08 janvier 2022.

*Une réunion avec les employés communaux sera à planifier.

*M T.THEVENARD prend la parole afin d'informer qu'une organisation par les jeunes agriculteurs de la fête de l'agriculture sur Thurissey, Mirande, est prévue en Juillet 2022. Lugny sera sollicitée (Planification de réunions et demande de subvention à prévoir).

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 09 décembre 2021

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Guy GALÉA**

